

MODALITÉS DE PAIEMENT 2011 - 2012

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE		
• Préscolaire et 1^{re} année		
Scolarité annuelle :		2 980 \$
Échéance de paiement :	1 ^{er} septembre 2011	1 490 \$
	1 ^{er} février 2012	1 490 \$
• 2^e à 6^e année		
Scolarité annuelle :		2 780 \$
Échéance de paiement :	1 ^{er} septembre 2011	1 390 \$
	1 ^{er} février 2012	1 390 \$
Il est aussi possible d'acquitter les frais par prélèvement automatisé le 10 ^e jour de chaque mois, de septembre 2011 à juin 2012.		

RABAIS PAR FAMILLE			
Préscolaire et 1^{re} année		2^e à 6^e année	
1 ^{er} enfant	2 980 \$	1 ^{er} enfant	2 780 \$
2 ^e enfant	2 880 \$	2 ^e enfant	2 680 \$
3 ^e enfant	2 730 \$	3 ^e enfant	2 530 \$

TABLEAUX POUR LES VERSEMENTS MENSUELS

Veillez noter que le premier enfant est le plus vieux de la famille inscrit à l'école Saint-Joseph.

1) Préscolaire et 1 ^{re} année	Scolarité	* Garde du midi	** Act. éducatives	***Fonds de développement	Paiement mensuel
1 ^{er} enfant	298 \$	42 \$	15,50 \$	15 \$	370,50 \$
2 ^e enfant	288 \$	32 \$	5,50 \$	--	325,50 \$
3 ^e enfant	273 \$	22 \$	0 \$	--	295 \$

2) 2 ^e à 6 ^e année	Scolarité	* Garde du midi	** Act. éducatives	***Fonds de développement	Paiement mensuel
1 ^{er} enfant	278 \$	42 \$	15,50 \$	15 \$	350,50 \$
2 ^e enfant	268 \$	32 \$	5,50 \$	--	305,50 \$
3 ^e enfant	253 \$	22 \$	0 \$	--	275 \$

NOTES

- * **GARDE DU MIDI** : Si votre enfant dîne à l'école, veuillez ajouter les frais de garde du midi.
- ** **ACTIVITÉS ÉDUCATIVES** : Des frais de **155 \$ pour 1 enfant** ou **210 \$ par famille pour 2 enfants et plus** sont facturés pour les sorties, les activités éducatives à l'école, les récompenses et le programme de reconnaissance des enfants, afin de vous dispenser de toute campagne de financement (obligatoire).
- *** **Fonds de développement** : Fonds mis en place pour l'amélioration et l'entretien de l'infrastructure (par famille et obligatoire).
- **SERVICE DE GARDE** : Si vous avez inscrit votre enfant au programme du service de garde, veuillez ajouter les frais à vos mensualités selon le bloc retenu (**voir formulaire Service de garde**).